

7^e ÉDITION 2023 DU TROPHÉE DE LA CHARTE BLEUE : BOURBON EST LAURÉAT ET LA DG AMPA REÇOIT LE PRIX SPÉCIAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
PARIS, LE 28 NOVEMBRE 2023

Armateurs de France a remis le Trophée de la Charte Bleue à la compagnie BOURBON lors de la 18^e édition des Assises de l'économie de la mer. Un Prix spécial a également été décerné à la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA).

Le jury du trophée 2023 de la Charte Bleue, présidé par Guillaume Vidil, Directeur général de la compagnie MARFRET, qui a remporté le trophée de la Charte Bleue en 2022, et composé de personnalités reconnues du monde maritime¹, a choisi de récompenser cette année le programme CASSIOPÉE de BOURBON.

BOURBON, LAURÉAT DU TROPHÉE 2023

Le programme CASSIOPÉE (Collecte et Analyse de Données pour la Sécurité des Opérations, la Performance et l'Efficiéce Énergétique) a pour objectif de construire des outils qui épaulent les marins et les équipes à terre, afin de faciliter les prises de décision et de rendre ses opérations plus vertueuses pour l'environnement tout en contribuant à améliorer leur sécurité.

À travers ce programme, Bourbon adresse deux types d'enjeux actuels :

- Un enjeu social d'abord, en apportant aux marins des outils d'aide à la décision leur permettant d'avoir une vision claire, objective et en temps réel de l'état technique de leur navire et des opérations en cours. Ces outils s'inscrivent dans une démarche visant à libérer la charge mentale du marin, afin qu'il puisse se focaliser sur les réponses à apporter plutôt que sur l'interprétation des différents signaux.

¹Marine de Carné de Trécesson de Coëtlogon, représentante permanente de la France auprès de l'OMI ; Jean-François Jouffray, Président du Conseil supérieur des gens de mer ; Romain Troublé, Président de la Plateforme Océan & Climat ; Fanny Lossy, Directrice en charge de l'Environnement, la sécurité maritime et l'offshore à l'ECSA ; Caroline Britz, journaliste à Mer et Marine

- Des enjeux environnementaux en rationalisant l'ensemble du flux logistique de ravitaillement des champs pétroliers, gaziers et éoliens offshore. BOURBON capitalise sur les données industrielles collectées à bord de ses navires pour transformer ses pratiques opérationnelles et les rendre plus vertueuses pour l'environnement en réduisant ses transits et donc son empreinte carbone.

« Nous remercions vivement le Jury car ce Trophée de la Charte Bleue est la reconnaissance de nos travaux sur le navire connecté. CASSIOPÉE est une initiative importante pour l'entreprise mais aussi pour l'industrie. Je tiens à féliciter les équipes de Bourbon Marine & Logistics qui œuvrent à l'utilisation des nouvelles technologies au bénéfice de la sécurité des opérations, de la réduction de la charge de travail des marins et de la diminution de l'impact environnemental à bord des navires. Plus que jamais, BOURBON, en proposant des solutions marines innovantes, se positionne en partenaire de référence des acteurs majeurs des énergies en mer. »

Gaël Bodénès,
CEO de BOURBON

UN PRIX SPÉCIAL DU TROPHÉE DE LA CHARTE BLEUE 2023 !

La DG AMPA a également reçu un prix pour son engagement en faveur de la concurrence loyale entre les opérateurs maritimes dans les eaux françaises, la protection des gens de mer et la sécurité de la navigation à travers ses actions sur l'éolien en mer ainsi qu'une action sur le transport de passagers en Manche.

- **Éolien en mer :**
La DG AMPA a porté une mesure afin d'étendre l'application du dispositif dit « État d'accueil » aux navires utilisés dans le cadre de toute activité de prestation de service sur le plateau continental ou dans la zone économique exclusive. Cette extension vise à couvrir les activités liées à la construction, l'installation, la maintenance et l'exploitation d'installations destinées à la production d'énergie renouvelable en mer. Elle permet également l'application d'un certain nombre de normes sociales légales et conventionnelles françaises sur les navires exerçant certaines activités dans les eaux françaises, quel que soit leur pavillon.
- **Transport de passagers en Manche :**
La proposition de loi visant à lutter contre le dumping social sur le transmanche et à renforcer la sécurité du transport maritime a été soutenue, améliorée et sécurisée juridiquement par la DG AMPA. Le texte se concentre sur deux éléments : le salaire minimum et l'organisation du travail. Concrètement, le salaire minimum horaire applicable est déterminé en conformité avec les dispositions légales et conventionnelles françaises. L'organisation du travail à bord repose sur le principe d'une période de repos à terre d'une durée au moins équivalente à celle de l'embarquement. Ce mécanisme est spécifiquement conçu pour aborder la problématique de la lutte contre les pratiques déloyales de certains opérateurs de ferries en Manche.

Le travail de la DG AMPA s'est également concrétisé par la rédaction et la proposition aux armateurs concernés par une charte d'engagement volontaire pour la protection des gens de mer, en cohérence avec la charte rédigée par les autorités maritimes britanniques. D'une autre part, l'engagement de la DG AMPA s'est manifesté au niveau européen.

« Sous l'impulsion du Secrétaire d'Etat auprès de la Premier ministre, chargé de la mer, Hervé Berville, la DGAMPA s'est mobilisée depuis un an, au niveau national et européen, contre le dumping social et pour la promotion de conditions sociales élevées pour nos marins et nos gens de mer. En lien étroit avec les partenaires sociaux et avec l'appui résolu du député Didier Le Gac, nous avons en quelques mois travaillé à construire un cadre juridique complet pour lutter contre le dumping social sur le transmanche au travers d'une loi, adoptée à l'unanimité des deux chambres, et de deux décrets d'application. Nous avons aussi fait en sorte que les navires travaillant dans les parcs éoliens français appliquent tous les mêmes règles sociales quel que soit le pavillon. Tout ceci n'est pas un aboutissement mais une étape dans le combat permanent pour le bien-être, la sécurité et les conditions de travail des gens de mer, et pour garantir des conditions de concurrence équitable entre armateurs. »

Éric BANEL,

Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

A PROPOS DE BOURBON

Opérant dans plus de 30 pays, BOURBON accompagne ses clients en leur apportant une large gamme de services maritimes sur les champs pétroliers, gaziers et éoliens. Forte d'une flotte de près de 250 navires modernes et standardisés, l'entreprise et ses 5 500 collaborateurs œuvrent à la réalisation d'une ambition : être le partenaire de référence des acteurs majeurs de l'énergie en mer, en construisant des solutions durables et innovantes. Le groupe souhaite ainsi contribuer à la décarbonation de la chaîne de valeur de la production des énergies en mer.

Profondément ancré en local, BOURBON fait de la proximité avec les clients un de ses premiers atouts. Son réseau mondial de filiales, de shipmanagers et partenaires, lui permet d'intervenir partout dans le monde avec le même niveau de qualité et de sécurité.

BOURBON regroupe quatre activités principales (Bourbon Marine & Logistics, Bourbon Mobility, Bourbon Subsea Services et Bourbon Wind) et a réalisé un chiffre d'affaires de 542 millions d'euros en 2022.

A PROPOS DE LA DG AMPA

La Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) est une direction générale de l'administration centrale. Rattachée au pôle ministériel écologie / énergie / territoires / mer, elle est placée sous l'autorité du Secrétariat d'Etat chargé de la Mer et sous celle du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. La DGAMPA a pour mission de

mieux concilier les différents usages sur un espace maritime de plus en plus convoité, réaffirmant la place de la mer au sein des politiques publiques, tout en veillant à une meilleure protection de nos ressources et de nos milieux marins. La DGAMPA a pour ambition de relever les défis de la planification maritime et du développement durable de l'économie bleue, mais aussi pour porter la transition écologique et énergétique des activités maritimes, promouvoir la connaissance du milieu marin et favoriser l'innovation.

A PROPOS D'ARMATEURS DE FRANCE

Armateurs de France est l'organisation professionnelle représentative des entreprises françaises de transport et de services maritimes. Porte-parole d'une industrie de pointe et diversifiée, elle représente 26 000 emplois direct en France. Sa mission : construire un cadre propice au développement de l'économie et de l'emploi maritimes en France, dans un contexte de forte concurrence internationale, en défendant activement les intérêts de la profession auprès des instances nationales, communautaires et internationales concernées.

Contact presse :

BOURBON

Communication Corporate
Christelle LOISEL
+33 491 136 732
christelle.loisel@bourbon-online.com

Agence de relations medias - Corpcom
Simon DEGAS
+33 647 841 102
simon.degas@corpcom.com

DG AMPA

Antoine HALNA DU FRETAY
antoine.halna-du-fretay@mer.gouv.fr
06 60 29 99 08

Armateurs de France

Marie-José GHARIOS
mj-gharios@armateursdefrance.org
06 24 35 45 43